

**DELIBERATION N° 7 / 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE
POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 10 décembre 2007**

Point de l'ordre du jour 10

Taux de participation

Vu le code de l'éducation, article 451-1 à 452-10 ;
Vu le décret 2003-1288 du 23 décembre 2003 modifié relatif à l'organisation administrative et comptable de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger et modifiant le décret n°76-832 du 24 août 1976 relatif à l'organisation financière de certains établissements ou organismes de diffusion culturelle et d'enseignement dépendant du ministère des affaires étrangères.

Le conseil d'administration adopte la modification des taux de participation des établissements à la rémunération des résidents pour l'exercice 2007.

Nombre de votants	12 Pour	4 Contre
	2 Abstentions	Nuls

Fait à Paris, le 10 décembre 2007

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE



Anne GAZEAU-SECRET